

Comme l'a dit l'honorable député de Chambly-Verchères, ce n'est pas un bill qui frappe tout le monde, absolument, c'est une loi préparée pour trouver seulement 100,000 hommes, du moment que nous avons les 100,000 hommes, peu importe que tel ou tel soit exempté si réellement nous avons besoin d'abord des producteurs agricoles au pays, afin de fournir des vivres aux soldats.

M. BOULAY: J'approuve ce qui a été dit par mon honorable ami de Chicoutimi-Saguenay (M. Girard). Autant que possible, il faut faire disparaître immédiatement une certaine anxiété qu'il y a dans la population, qui se demande quelles sont les classes qui vont être frappées principalement par l'enrôlement obligatoire et, tout le monde sait que c'est dans l'intérêt du pays que la classe agricole soit exemptée. Je crois qu'à cette phase de la discussion de ce projet de loi, il serait à propos d'insérer une clause, comme l'a suggéré l'honorable député de Chicoutimi-Saguenay, au paragraphe "a" des exemptions. Je crois qu'en ajoutant les mots qu'il a suggérés, la discussion en serait simplifiée et aussi cette clause devrait rencontrer les vues du Gouvernement, qui agit dans l'intérêt général du pays. Je pourrais ajouter également que cette clause rencontrerait les vues de toute la population, surtout de la classe agricole qui ne s'attend pas à être dérangée dans ses occupations et qui ne devrait pas l'être, si l'on ne veut pas paralyser complètement la marche des intérêts industriels du pays. Je crois donc que le Gouvernement ne devrait pas hésiter à introduire ces mots, ou bien encore, on pourrait, après le paragraphe "f" ajouter un autre paragraphe qui serait "g" et qui comporterait, par exemple:

(g) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que tous les cultivateurs et pêcheurs de bonne foi, au lieu d'être employés au service militaire soient maintenus à leur occupation.

Si l'alinéa "a" ne comporte pas ce sens, nous pourrions ajouter un alinéa "g" qui figurerait ici, et l'on saurait ainsi à quoi s'en tenir au sujet des classes jouissant de l'exemption. Cela couperait court à force de discussions et répondrait aux vues de la majorité des députés.

M. BRADBURY: A mon avis, cette Chambre pourrait difficilement adopter l'amendement offert par mon honorable collègue. Si je ne me trompe, le principe consacré par le projet de loi, c'est qu'il n'y a pas d'exemptions. Si nous commençons par exempter les cultivateurs, les pêcheurs et

[M. Girard.]

ainsi de suite, il est impossible de dire où l'on s'arrêtera.

Une VOIX: Et les avocats

M. BRADBURY: Les avocats sont assez bien exemptés.

M. RAINVILLE: Je ne demande pas, avec cet amendement, à établir une exemption spéciale. Je veux simplement défendre le principe de la loi telle qu'elle existe aujourd'hui. L'honorable député sait très bien que pour interpréter la loi, nous pouvons faire usage du préambule comme de toute autre partie du bill et dire que le juge sera appelé à décider quelles sont les industries les plus essentielles, c'est répéter ce qui se trouve dans le préambule.

M. BRADBURY: Je suis d'accord avec l'idée et l'argument de mon honorable ami que les classes agricoles ne devraient pas être troublées, autant que possible. Ce bill n'est pas fait pour déranger les classes agricoles plus qu'aucune autre classe, mais, comme l'a dit le solliciteur général il y a quelques minutes, prenez le cas d'un agriculteur qui travaille sur 100 acres de terre, par exemple, et qui a deux ou trois fils pour l'aider. Si ces deux ou trois fils sont partis volontairement pour le front, la situation de cet agriculteur est différente de celle d'un autre qui a deux ou trois fils sur sa ferme dont il peut se passer.

Un DEPUTE: Etant donné qu'on en a besoin.

M. BRADBURY: Etant donné qu'on en a besoin. Il n'est que juste que ces hommes soient choisis. C'est le principe du bill et c'est ainsi que le comprennent tous les députés de la Chambre. Je m'opposerais énergiquement à appuyer un bill ou toute proposition d'exemption d'une classe quelconque de la population du pays. Ce bill doit s'appliquer à tout le monde. L'agriculteur a déjà répondu noblement à l'appel et je suis persuadé que lorsque le temps viendra de faire le choix nécessaire pour ces 100,000 hommes, on ne traitera pas injustement le cultivateur. Mais dans les endroits, et nous savons qu'il y en a des centaines, où des régions agricoles n'ont pas fait leur devoir, ce bill les obligera à le faire. D'autres agriculteurs ont fait plus que leur devoir. Je puis vous citer dans ma circonscription des douzaines de cas d'hommes qui sont partis et qui seraient restés si nous avions eu la conscription sélective. J'estime que ce bill est un pas de plus dans la bonne voie.

L'hon. sir SAM HUGHES: Les agriculteurs, en tant que classe, ne seraient-ils pas fâchés de l'insertion d'une clause semblable?